



**Relaxe pour la CGT Constellium et son secrétaire Général !**

**Le combat se poursuit !**



8 ans après le drame du 10 septembre 2013 et après une longue bataille juridique, le parquet a annoncé qu'il se désistait avant l'audience de la cour d'appel de Riom qui devait se tenir ce 17 novembre 2021.

**La relaxe totale du syndicat CGT Constellium, de son secrétaire et des 2 salariés mis en examen pour harcèlements physique et moral prononcée le 3 mai 2021 par le Tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand est donc entérinée. La justice est enfin rendue !**

C'est une belle victoire qui revient au syndicat CGT, à ses militants et à toutes celles et à tous ceux qui ont conduit cette bataille de longue haleine, contre l'arbitraire patronale.

La justice rendue hier ne sera pas suffisante pour réparer le préjudice subi par les victimes du travail et par les militants de la CGT depuis l'arrivée de Constellium. La CGT a décidé de poursuivre l'entreprise, nous continuons le combat.

La direction de Constellium n'a eu de cesse de rechercher des boucs émissaires parmi les représentants CGT pour se dédouaner de leurs responsabilités d'employeur en matière d'organisation et de santé et des victimes que ce management a engendré.

En effet dans cette usine, la modification des conditions de travail avec l'arrivée du fond financier APOLLO en 2011 et la mise en place en 2013 du LEAN MANAGEMENT a fortement dégradé la culture de l'entreprise, les conditions de travail et l'ambiance entre salariés. L'actualité avait relayé régulièrement des affaires de suicides intervenus entre 2011 et 2015 sur le site ou à l'extérieur du site mais qui trouvent leur motivation en raison de l'activité professionnelle.

Dans ce dossier, de nombreuses pièces existent et elles mettent en lumière que le drame s'est noué en raison des conditions de travail dégradées qui créaient une très mauvaise ambiance entre les équipes. La CGT a systématiquement alerté la direction de l'entreprise des dangers liés à la mise en place du LEAN MANAGEMENT. Or, malgré des manquements évidents la direction de l'entreprise n'a pas encore été mise en cause dans le procès alors que toutes les parties le demandaient. L'inspection du travail établissait en 2013 un rapport allant en ce sens à la suite du décès d'un salarié, tout comme l'expertise SECAFI commandée par le CHSCT lors de la mise en place du LEAN. La responsabilité des employeurs est incontestable dans cette affaire et ils devront l'assumer devant le tribunal correctionnel.

La famille d'une des victimes a finalement déposé une plainte en juin 2020 contre CONSTELLIUM et nous nous en félicitons. La CGT a donc pris la décision de s'associer à la démarche et de porter plainte également.

La CGT Constellium, représentée par son secrétaire général Christian Lacoste, peut être fière de son action au quotidien avec les militants du syndicat CGT de Constellium au côté des salariés.

C'est une victoire importante pour toute la CGT et pour l'ensemble du monde du travail.

C'est une victoire d'un homme et d'une équipe syndicale qu'il nous faut valoriser et apprécier à la mesure de ce qu'il aura fallu comme opiniâtreté et de solidarité dans la bataille collective que nous avons su mener tous ensemble pour que la justice triomphe enfin !

C'est une victoire qui réhabilite dans ses droits et dans sa dignité notre camarade Christian Lacoste ! C'est une victoire pour toi, pour tes proches, ta famille et tes camarades de Constellium et de la métallurgie du Puy-de-Dôme. Nous pensons à tout ce que tu as, vous avez dû endurer jour après jour et durant toutes ces années trop longues qui forcément laisse des traces et dont les préjudices moraux devront aussi être sanctionnés.

Cette victoire est aussi une formidable source d'espoir, de confiance pour tous les travailleurs qui luttent chaque jour pour faire entendre leurs légitimes revendications et pour une société de justice et de progrès social.

C'est une sacrée claque à ceux qui par, avidité, par inhumanité, mettent en œuvre leurs stratégies dictées uniquement par la rémunération des actionnaires au détriment de la qualité du travail et s'octroient le droit de piétiner la démocratie, l'humain, le syndicalisme et ses militant.e.s et particulièrement celui que nous avons choisi et que nous portons au cœur, la CGT !

La CGT va poursuivre son combat syndical et juridique afin que les véritables responsables comparaissent devant les tribunaux, soient jugés et punis en mémoire aux victimes du travail et pour que ces stratégies de management qui mettent en péril le travail de qualité et la santé des travailleurs soient bannies de nos entreprises, chez Constellium comme partout ailleurs.

